

Recherches sociographiques



Myriam SIMARD, *L'enseignement privé : 30 ans de débat*

James Iain Gow

Volume 36, Number 2, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056972ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056972ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gow, J. I. (1995). Review of [Myriam SIMARD, *L'enseignement privé : 30 ans de débat*]. *Recherches sociographiques*, 36(2), 385–387.

<https://doi.org/10.7202/056972ar>

de chapitres sont dignes d'une lecture attentive. Munis d'index soignés, ces livres sont d'excellentes sources d'information. Il va donc sans dire que tous deux, publiés aux Presses de l'Université d'Ottawa, constituent une importante contribution à un domaine de recherche où se marient très bien histoire et sociologie.

Françoise BOUDREAU

*Département de sociologie,
Université York à Glendon.*

Myriam SIMARD, *L'enseignement privé : 30 ans de débats*, Montréal, Les Éditions Thémis et l'Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, 263 p.

La saga de l'enseignement privé au Québec depuis la Révolution tranquille est révélatrice de l'évolution des idéologies et des forces politiques. Dans la foulée du rapport de la Commission Parent de la création du ministère de l'Éducation en 1964, il était inévitable qu'il y ait une levée de boucliers entre les forces traditionnelles de production et de consommation de l'enseignement privé et le nouvel État technobureaucratique.

Dans une opération typique de l'époque, le gouvernement unioniste a soumis un projet de loi en 1967 à un comité composé uniquement de représentants du secteur privé, mais conseillé par un groupe de hauts fonctionnaires. Les fonctionnaires avaient à cœur la protection des élèves, l'intégrité du nouveau système scolaire mis en place au Québec et le contrôle des écoles privées. Celles-ci valorisaient la liberté des parents et le droit à la différence. Il en est sorti un projet de loi de compromis, qui prévoyait des subventions de 80 % du coût moyen par élève dans le secteur public à des institutions « déclarées d'intérêt public », et un régime moindre pour celles « reconnues pour fins de subvention ».

Ce projet de loi fut adopté virtuellement à l'unanimité par l'Assemblée législative, un seul député ayant voté contre (redoutant le « socialisme d'État » en matière d'éducation). C'est donc dire que la classe politique trouvait dans la loi un compromis acceptable entre la tradition et le nouvel État rationnel. Seulement, voilà qu'au moment de l'adoption des règlements sous l'empire de la loi, les représentants du secteur privé apprennent avec stupeur que, malgré un engagement formel du ministre de l'Éducation, les subventions ne couvriront pas les dépenses d'immobilisation et que les secteurs primaire et préscolaire seront exclus. Ainsi s'installe une longue période de méfiance entre les institutions du secteur privé, représentées au sein de la Commission consultative de l'enseignement privé, et les fonctionnaires du ministère.

Lorsque le Parti québécois prend le pouvoir en 1976, les conditions sont réunies pour la réouverture du débat, car le programme du parti n'avait d'yeux que pour le secteur public. Cependant, le gouvernement péquiste était divisé sur la question, de sorte qu'il soumettait celle-ci à l'étude. Pendant ce temps, le ministre de l'Éducation décrète un moratoire sur la création d'écoles « déclarées d'intérêt public » et le gel des effectifs scolaires. Contre cette politique, les représentants de l'école privée ont recueilli plus de 546 000 signatures, mais elle ne sera définitivement abandonnée que lorsque la Cour d'appel la déclare illégale en 1983, parce que non conforme à la Loi sur l'enseignement privé.

Pour l'auteure, la société civile s'est manifestée ici, mais c'est la cour qui a tranché. Par la suite, des divisions internes au gouvernement péquiste ont prolongé la discussion, compliquée par l'existence de deux ordres de ministères, les « ordinaires » et ceux dits d'État, empêchant le gouvernement d'établir une nouvelle politique des écoles privées. La source du changement, il faut plutôt la voir dans la crise financière du début des années 1980. Dans le cadre des compressions budgétaires, on abandonne la norme du coût moyen de l'année précédente pour l'attribution des subventions. De nouveau, le lobby des écoles privées se mobilise, mais échoue dans sa tentative d'obliger le gouvernement à revenir à la loi de 1968.

La loi de l'enseignement privé sera refondue en 1991-1992. À cette occasion, le mouvement des écoles privées sera de nouveau assez fort pour obliger le gouvernement à tenir des audiences publiques en commission parlementaire et proposer de nombreux amendements au projet de loi. Par contre, il n'arrivera pas à le convaincre de la nécessité d'assurer un minimum de 65% du coût moyen d'un élève comparable du secteur public.

En cette fin de siècle, l'auteure trouve que les écoles privées sont bien placées pour relever les défis de la concurrence et du pluralisme culturel, mais qu'elles devront relever aussi ceux de la démocratisation, de l'intégration des communautés culturelles ainsi que de l'inévitable laïcisation de leur personnel enseignant.

L'ouvrage de Myriam Simard se divise en trois parties. Dans la première, elle met en place les acteurs de l'État et ceux de la société civile. Dans la deuxième, elle retrace les origines de la loi de 1968 et de ses règlements. Dans la troisième partie, elle rapporte les hauts et les bas du débat depuis ce moment fort. Basée sur de nombreuses entrevues ainsi que sur une documentation abondante, l'étude est fort fouillée, et l'auteure réussit à rendre clairs et intelligibles les enjeux ainsi que les agissements des nombreux auteurs. Son introduction situe très bien ceux de la société civile, associations d'écoles privées et de parents. Du côté de l'État, la première partie donne une bonne idée des acteurs administratifs, de leurs forces et leurs faiblesses. Curieusement, à l'exception du Parti québécois, elle ne retient de la classe politique que les ministres, réduisant la dimension partisane presque à une question de personnalité.

S'il y avait un reproche à faire à cet ouvrage, ce serait de ne pas avoir tiré les leçons qu'apporte l'étude de cas qu'il propose. L'approche basée sur la société civile invite à faire le point en conclusion. Quel est le poids de cette société civile face à l'État? Dans quelles conditions peut-elle obliger celui-ci à se plier à ses exigences? Quelles sont les parts de l'idéologie, des intérêts des fonctionnaires et de la crise financière? Le matériel pour répondre y est, mais il aurait fallu en conclusion tirer les leçons du passé et non seulement spéculer sur l'avenir.

À l'ère du postmodernisme, les débats traités sont très actuels. Notons aussi que cette question a donné lieu à ce qui doit être la première définition de l'ethnicité au gouvernement du Québec, lors de la décision de 1974, de subventionner les écoles ethniques: « de confession autre que catholique ou protestante, cette école reçoit des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français » (p. 129).

Ce livre restera donc une lecture essentielle pour tous ceux qui voudraient connaître non seulement la question de l'enseignement privé, mais aussi l'évolution des idéologies et le passage du Québec à une société multiethnique. Bien écrit, et faisant appel oppor-

tunément à des tableaux et à des graphiques, il constitue un apport substantiel à la connaissance du Québec.

James Iain Gow

*Département de science politique,
Université de Montréal.*

Gaston CHOLETTE, *L'Office de la langue française. Regards et témoignages*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture / Office de la langue française, 1993, 477 p.

Monsieur Cholette est un homme d'action: il le fait voir tout au long du livre qu'il vient de publier. Directeur de l'Office de la langue française de 1971 à 1974, il préside alors à la réorientation de cet organisme, fondé en 1961, qui, d'Académie aux orientations puristes, passe sous sa férule à l'action en vue de franciser les entreprises. C'est l'histoire que raconte l'auteur dans son ouvrage et il la raconte bien, avec précision, vigueur et mordant; mais aussi, avec un luxe de détails sur lequel nous reviendrons. Au départ, il ne voulait toucher qu'à la période qu'il a connue de l'intérieur, celle de 1971 à 1974, mais, comme il le dit lui-même, il s'est « vite rendu compte [...] que l'histoire administrative de la francisation des entreprises serait incomplète et moins facile à comprendre si on ne tenait pas compte de l'ensemble des activités de l'Office depuis sa création... le 24 mars 1961 » (p. 15).

L'ouvrage comprend donc deux parties d'inégale longueur. La première relate la création de l'Office, décrit sa doctrine initiale, ses champs et moyens d'action et, aussi, les effets subséquents sur l'action de l'Office de la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (1969). L'Office se voit alors pour la première fois mandaté pour faire du français la langue de travail des entreprises et il entreprend de mettre péniblement en œuvre ce mandat. L'organisme sera crédité d'une action majeure, « l'opération Aigle d'or » (aujourd'hui Ultramar), ainsi que du développement des missions de travailleurs québécois en France et de diverses activités concernant la langue de l'État, la langue des manuels scolaires et l'étiquetage des produits. Cette partie comprend les trois premiers chapitres, des pages 21 à 125.

La seconde partie, de beaucoup la plus importante, comprend le quatrième chapitre et couvre les pages 125 à 426. Suivent quelque cinquante pages d'annexes servant à étayer et à illustrer le propos de l'auteur. Cette deuxième partie forme le cœur de l'ouvrage. Cholette y relate l'action vigoureuse qu'il a conduite à la tête de l'Office pour faire de celui-ci un organisme efficace dans sa nouvelle fonction — centrale et primordiale — de promoteur de la francisation des entreprises (Loi de 1969) avec une abondance de détails et un sens de la narration qui permet au lecteur d'assister « en direct » à la longue et complexe opération qu'il a conduite pour arriver, malgré mille obstacles, à donner à l'Office les moyens de son nouveau mandat. En même temps que sont rapportés fidèlement les nombreuses actions et les multiples événements qui forment la trame de toute l'opération, apparaissent de-ci de-là des détails anecdotiques qui donnent vie à l'ensemble, finalement, malgré tout, un peu lourd, car les détails d'ordre administratif y sont parfois encombrants et fastidieux.

Cependant, tous ceux qu'intéresse l'histoire de la francisation des entreprises et, à certains égards, du Québec, trouveront dans cet ouvrage, pour la première fois, la suite détaillée des actes officiels, des orientations, des hésitations, des retournements et des mises en œuvre